

Il est généralement avantageux pour le Canada d'adopter aujourd'hui cette mesure parce qu'elle réaffirme l'appui du Canada pour la coopération internationale en maintenant le régime libre de commerce et de paiements qui est tellement essentiel pour combattre les tendances protectionnistes que nous constatons chez les pays commerçants. Le protectionnisme peut être une occasion réelle de relance économique au moment où non seulement le Canada, mais le monde en général sort de la récession.

● (1200)

La flexibilité que permettra au FMI une attribution plus vaste de quote-parts contribuera à redonner confiance dans la capacité du système financier international de venir à bout des contraintes qui ont provoqué la récession mondiale. Je suis persuadé que les députés, en adoptant cette mesure, vont vouloir appuyer le travail du Fonds et lui permettre de surveiller et d'atténuer le problème de l'endettement international qui contre-carre les activités de développement des nations plus pauvres.

Le langage plutôt aride de la mesure masque une souffrance et un besoin bien réel de nombreux pays en développement. Le Fonds monétaire international a un rôle essentiel à jouer afin de promouvoir les conditions de vie de ces pays. Comme je le disais, le langage peut sembler aride, mais derrière les mots se cachent les problèmes d'une multitude de pays en développement qui sont aux prises avec des difficultés financières énormes, partiellement à cause de la récession mondiale. Je ne doute pas que les députés appuieront avec enthousiasme le rôle du Fonds monétaire international qui a ainsi contribué à alléger ces problèmes.

Je suis persuadé que nous reconnaissons tous la nécessité de soutenir le système monétaire mondial et de promouvoir la prospérité de ses membres par l'intermédiaire du fonds. Je sais que tous les députés appuieront notre décision d'augmenter notre contribution aux ressources du Fonds monétaire international. Je voudrais citer les statuts du fonds, dont l'un des objectifs est:

i) De promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration en matière de problèmes monétaires internationaux.

C'est justement ce que vise ce projet de loi. J'invite tous les députés à soutenir activement les efforts du Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui sont des éléments essentiels de la relance économique mondiale, particulièrement du développement des nations les plus pauvres.

M. Heap: J'invoque le Règlement, monsieur le Président, est-ce que des questions sont permises maintenant?

Le président suppléant (M. Corbin): En vertu du Règlement provisoire, normalement non, mais si le ministre désire accepter une question, je suppose que c'est possible avec le consentement unanime. Est-on d'accord?

M. Heap: Monsieur le Président, je remercie les députés de cette permission et je serai bref. Le ministre, lorsqu'il a expliqué les objectifs du FMI et de la Banque mondiale, auxquels on nous demande de contribuer plus généreusement, a défini leurs travaux et leurs objectifs généraux. A cet égard, je voudrais que le ministre fasse quelques commentaires sur les disparités qui se sont manifestées dans deux cas récents.

Accords de Bretton Woods—Loi

Lorsqu'on envisageait de prêter de l'argent à l'Afrique du Sud, qui occupe le pays voisin, la Namibie, contrairement à une déclaration des Nations Unies, les États-Unis ont estimé que ce n'était pas une raison pour refuser le prêt. Lorsque l'on a étudié le cas du Vietnam, qui occupait l'État voisin, le Kampuchéa, on a considéré que c'était là un motif pour ne pas lui prêter d'argent. Le ministre pourrait-il nous expliquer les principes du fonds, à la lumière de ces deux exemples?

M. MacLaren: Monsieur le Président, je ne voudrais pas prendre le temps de ceux qui souhaiteraient intervenir à l'étape de la deuxième lecture. La Chambre se formera bientôt en comité plénier; alors nous pourrions sans doute répondre brièvement à toute question, étant donné les limites que nous nous sommes fixés pour les travaux d'aujourd'hui.

Il ne m'appartient pas, bien entendu, de me prononcer sur la question soulevée par le député concernant la politique d'autres pays, mais je serais heureux de lui exposer la politique de notre gouvernement et du Canada depuis la création du Fonds monétaire international. Nous estimons que le Fonds fournit un service essentiel aux États membres. Il est de nature apolitique, de caractère technique si vous voulez. Il ne devrait donc pas y avoir de questions relatives à la coloration politique des États membres.

Le député d'en face reconnaîtra que différents membres du Fonds monétaire international peuvent ne pas avoir la même opinion au sujet des autres membres. Si les considérations politiques devenaient un élément dominant des décisions relatives au fonctionnement du Fonds, on atteindrait rapidement un état de paralysie qui serait réellement au détriment des États membres et particulièrement des pays en voie de développement qui appartiennent au FMI.

Les statuts du Fonds, que je viens de lire, soulignent la nature technique de ses activités. Je souhaiterais simplement ajouter qu'en soutenant ces statuts, nous reconnaissons qu'il n'est pas possible que le fonds fasse des distinctions entre ses membres pour des raisons politiques ou autres.

Enfin, il y a de nombreux moyens, de nombreuses tribunes pour débattre des questions politiques et ce, de préférence, à l'extérieur du FMI.

L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur le Président, c'est un véritable plaisir de pouvoir de temps à autre intervenir pour appuyer une mesure proposée par le gouvernement, comme c'est le cas du projet de loi à l'étude. Nous avons certaines raisons de le faire, la principale étant que les moyens d'existence même des Canadiens dépendent en grande partie du commerce international ou extérieur. Je n'ai pas eu l'occasion de réunir toutes les statistiques à ce sujet, mais je pense que près de 28 ou 30 p. 100 de notre PNB provient du commerce extérieur. Soixante-dix pour cent de nos échanges s'effectuent avec les États-Unis mais en outre, nous commerçons avec les autres pays du monde. A moins d'instaurer un régime financier international qui permette à nos partenaires commerciaux de nous payer les biens et services que nous leur vendons, le commerce international finira par n'être plus qu'un souvenir. Chacun d'entre nous en pâtira si le système financier mondial n'engage plus les 160 ou 170 pays du monde à commercer les uns avec les autres en sachant que les biens et services qu'ils ont vendus finiront par leur être payés un jour.